

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

**OBJET : Avenant Prêt Relais n° 08710462 Banque Populaire – Régie des Energies**

Séance du 2 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre, à dix-neuf heures quarante, le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville, dûment convoqué le vingt-quatre septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe EMIN, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57**

**Membres présents :**

MM. ALLANDRIEU Bernard, ALLARD Cyrille, ARGENTI Bernard, BARBARIN Daniel, BEVOZ Sébastien, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CAPELLI Jean-Baptiste, CHARVOLIN Roch, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FERRARI Jean, GENOD Patrick, GRIOT Bernard, JARASSIER Hervé, LEMOINE Gilbert, LYAUDET Stéphane, MORGNIEU Laurent, PESENTI Philippe, PIFFADY Philippe, SAVEY Didier, TRAMOY Maurice, ZANI Guy.

Mmes BERTHET Claire, BOUDET Evelyne, CHATEAU Marie-Luce, GRITTI Delphine, JOLY Fabienne, LETRAY Marie-Odile, LIEVIN Karine, MACHON Annie, MARTINE Christine, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés :**

MM. CHAPUIS Gérard (pouvoir à M. BARBARIN Daniel), DUSSUYER Régis (pouvoir à M. DRHOVIN Jacques), HARNAL Sébastien (pouvoir à Mme LIEVIN Karine), RODRIGUEZ-CERVILLA José (pouvoir à Mme ROSIER Nicole).

Mmes BORGNA Séverine (pouvoir à M. BEVOZ Sébastien), CARRARA Carole (pouvoir à M. FERRARI Jean), PETIT Odile (pouvoir à Mme BERTHET Claire).

**Membres absents :**

MM. FRAISEAU Alain, PETITNICOLAS Christophe, RAOULT Jean-Pierre, TABOUREL Philippe.

Mmes BARDON Fabienne, BARTHELET Annaëlle, BOURDONCLE Annie, CHENET Valérie, FERRO Nicole, HUGON Marlène, ROTARU Maria, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

**Secrétaire de séance : M. Cyrille ALLARD.**

**Soit : 37 présents, 7 pouvoirs.**

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2015-97 du 29 septembre 2015 par laquelle était souscrit à la Banque Populaire un prêt relais n°08710462 de 174 000 euros pour la régie des Energies.

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2016-69 du 28 juillet 2016 précisant les modalités du plan de redressement de la régie des Energies avec un moratoire de 3 ans se terminant au 31 décembre 2019.

Vu la délibération du Conseil municipal d'Hauteville-Lompnes n°2016-124 du 28 novembre 2016 acceptant l'avenant au prêt relais n°08710462 de 174 000 euros qui prolongeait la durée du prêt de 24 mois et portait l'échéance finale au 23 novembre 2019.

Suite au comité de pilotage du 22 mai 2019, l'ensemble des établissements bancaires qui financent notre régie avaient convenu qu'une restructuration de l'ensemble de la dette avec étalement de la durée devra s'envisager pour organiser la sortie du moratoire, puisque la régie n'est pas en capacité de rembourser dans les délais.

Considérant l'email de M POULETTY Responsable Pôle Collectivités Locales de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté du 11 juillet 2019,

La Banque Populaire propose un avenant pour allonger la durée du prêt de 38 jours.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2019-139 du 24 juillet 2019, pour modifier la date d'échéance au 31/12/2019 au lieu du 01/01/2020.

#### **Caractéristiques actuelles du prêt 08710462**

- Capital restant dû : 174 000,00 €
- Date de la dernière échéance : 23/11/2019
- Taux d'intérêt : 1,50 %
- Périodicité : trimestrielle

#### **Modifications des caractéristiques AVENANT au contrat 08710462**

- Capital restant dû : 174 000,00 €
- Date de la dernière échéance : **31/12/2019**

Les autres conditions du prêt ne sont pas modifiées.

La commune de HAUTEVILLE LOMPNES décide que le remboursement du présent emprunt contracté auprès de la Banque Populaire s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **CONFIRME** Monsieur le Maire dans son mandat de signature de toute la documentation contractuelle relative au contrat de prêt précité ainsi que de ceux à intervenir avec les autres banques dans le cadre du moratoire de redressement de la Régie des Energies.
- **DECIDE** que le remboursement du présent emprunt contracté auprès de la Banque Populaire s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

